

La Présidente

## ARRETE PORTANT DELEGATION PARTIELLE DE FONCTION ET DE SIGNATURE

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,  
VU l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,  
VU la délibération n° 4 du 15 juillet 2020, relative à l'élection des vice-présidents-es de l'Eurométropole de Strasbourg,  
VU la délibération n° 6 du 15 juillet 2020, relative aux délégations du Conseil à la Présidente,

### Arrête

#### Article 1 :

Madame Murielle FABRE, vice-présidente, est déléguée dans mes fonctions en ce qui concerne l'action culturelle métropolitaine, la lecture publique, le cinéma et l'audiovisuel et en particulier :

- la définition de la stratégie et des orientations métropolitaines pour la lecture publique et coordination, gestion et animation du réseau pass'relle,
- la gestion et la construction des médiathèques métropolitaines,
- la politique événementielle liée au livre et à la lecture publique,
- la mise en place des expositions, le suivi de la numérisation et des collections des médiathèques,
- l'accompagnement de la chaîne du livre et le suivi de la filière « illustration »,
- les fonds de concours aux communes pour les salles de spectacle, les écoles de musique, les médiathèques et bibliothèques,
- les fonds métropolitains de soutien aux structures culturelles,
- le suivi des dispositifs d'accès à la culture, notamment la carte culture et la carte Atout Voir,
- le suivi de la délégation de service public de la salle du Zénith,
- la participation au développement de l'audiovisuel, du cinéma et du multimédia.

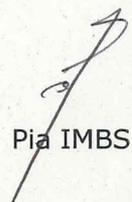
./.

**Article 2 :**

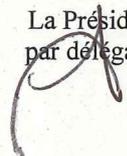
Cette délégation exclut la signature des conventions ou des contrats avec les sociétés, associations ou autres organismes dans lesquels Madame Murielle FABRE représente l'Eurométropole de Strasbourg.

Strasbourg, le 10 AOUT 2020

Transmis en préfecture le : 10 AOUT 2020  
Affiché à compter du : 10 AOUT 2020  
Certifié exécutoire le : 10 AOUT 2020  
(article L 2131-1 et 2 du Code Général  
des Collectivités territoriales)



Pia IMBS



La Présidente  
par délégation

Pierre LAPLANE  
Directeur général des services